



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Canal Plus

Question écrite n° 26732

Texte de la question

Reponse. - C'est depuis son lancement que la société Canal Plus programme chaque mois un film pour adultes, qui fait l'objet de diffusions intervenant toutes entre minuit et trois heures du matin pendant les tranches cryptées. Un code de couleur, en vigueur pour tous les films diffusés sur la chaîne, avertit le telespectateur de la nature du film qui va suivre et du public auquel il s'adresse. L'audience de ces programmes, qui varie dans l'année et selon les films, reste très limitée. L'abonnement à Canal Plus et le renouvellement de l'abonnement ont des motivations diverses qui se combinent pour déterminer le nombre d'adhésions (2 000 000 abonnées) et le taux de fidélisation (plus de 92 p 100 de reabonnements). Il n'est donc pas possible d'identifier un facteur ou une catégorie de programmes qui serait seul déterminant pour une catégorie d'abonnées. La société fait néanmoins observer que le courrier qu'elle reçoit semble indiquer que les abonnées sont satisfaites de la variété d'offres qui leur est faite, puisque l'on n'observe ni réactions de rejet d'une catégorie de programmes, ni demande particulière pour un type particulier d'émissions. Les règlements applicables dans certains États européens prévoient que les émissions réservées aux adultes ne peuvent être diffusées qu'à des heures tardives.

Texte de la réponse

Reponse. - C'est depuis son lancement que la société Canal Plus programme chaque mois un film pour adultes, qui fait l'objet de diffusions intervenant toutes entre minuit et trois heures du matin pendant les tranches cryptées. Un code de couleur, en vigueur pour tous les films diffusés sur la chaîne, avertit le telespectateur de la nature du film qui va suivre et du public auquel il s'adresse. L'audience de ces programmes, qui varie dans l'année et selon les films, reste très limitée. L'abonnement à Canal Plus et le renouvellement de l'abonnement ont des motivations diverses qui se combinent pour déterminer le nombre d'adhésions (2 000 000 abonnées) et le taux de fidélisation (plus de 92 p 100 de reabonnements). Il n'est donc pas possible d'identifier un facteur ou une catégorie de programmes qui serait seul déterminant pour une catégorie d'abonnées. La société fait néanmoins observer que le courrier qu'elle reçoit semble indiquer que les abonnées sont satisfaites de la variété d'offres qui leur est faite, puisque l'on n'observe ni réactions de rejet d'une catégorie de programmes, ni demande particulière pour un type particulier d'émissions. Les règlements applicables dans certains États européens prévoient que les émissions réservées aux adultes ne peuvent être diffusées qu'à des heures tardives.

Données clés

Auteur : [M. Gantier Gilbert](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26732

Rubrique : Television

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 1987, page 3537

Réponse publiée le : 25 avril 1988, page 1767